



LE BULLETIN DU

CENTRE MIDI-PYRENEES D'EVALUATION ET D'INFORMATION SUR LA
PHARMACODEPENDANCE

RESULTATS DE L'ENQUETE « ANTALGIQUES STUPEFIANTS ET ORDONNANCES SECURISEES

Les modifications des règles de prescription des médicaments inscrits sur la liste des stupéfiants, intervenues en octobre 1999 (suppression du carnet à souche, mise en place des ordonnances sécurisées) avaient pour but de faciliter la prise en charge et le traitement de la douleur en France.



Le réseau des Centres d'Evaluation et d'Information sur la Pharmacodépendance (CEIP) a réalisé deux enquêtes (en mai 2001 et avril 2002) auprès de pharmaciens d'officine, à la demande de l'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Produits de Santé.

Ces enquêtes ont permis de recueillir l'opinion des pharmaciens sur l'utilisation des ordonnances sécurisées, de décrire la population traitée par antalgiques stupéfiants, de préciser les modalités d'utilisation des antalgiques stupéfiants et d'évaluer le respect des règles de prescription.

I. Méthode :

Nous avons tiré au sort 512 pharmacies sur toute la France métropolitaine, parmi les 10270 pharmacies des villes de plus de 20 000 habitants (taux de sondage 1/20). En Midi-Pyrénées, nous avons contacté 22 pharmacies. Les pharmaciens devaient remplir d'une part un questionnaire comportant six questions recueillant leur opinion et d'autre part une fiche spécifique pour chaque ordonnance comportant un antalgique stupéfiant au cours d'une semaine d'étude.

II. Résultats :

Parmi l'échantillon tiré au sort, 119 pharmacies ont participé à l'enquête (23,2%) en 2001 et 88 (17,2%) en 2002.

1. Opinion des pharmaciens sur les ordonnances sécurisées (OS)

| opinion des pharmaciens | | 2001 | 2002 |
|---|------------|-------|--------------|
| Risque de banalisation des prescriptions d'antalgiques | oui | 51,3% | 33,3% |
| | non | 48,7% | 66,7% |
| Sécurité des OS par rapport aux carnets à souche : | aussi sûre | 57,8% | 70,9% |
| | moins sûre | 36,7% | 26,6% |
| Meilleure prise en charge de la douleur aujourd'hui | | 65,4% | 86,6% |
| Si oui, due à suppression carnet à souche | | 28,9% | 46,3% |
| Nombre de malades sans antalgique stupéfiant qui auraient pu ou du en avoir (nombre par pharmacie et par semaine) | | - | 15 (0,17) |

2. Délivrance d'antalgiques stupéfiants



| Délivrance d'antalgiques stupéfiants | | 2001 | 2002 |
|---|---|-------------------------------------|---------------------------------|
| Pas de délivrance dans la semaine | | 21% | 12,5% |
| Nombre de patients inclus | | 173 | 147 |
| Nombre moyen d'antalgiques stupéfiants/semaine par pharmacie | | 1,46 | 1,67 |
| Patients : | - âge moyen (extrêmes) - sexe | 58,4 (23-94) ans H 45,7% F 54,3% | 64,5 (27-96) ans H 41% F 59% |
| Prescripteurs libéraux | | 79,2% | 77,4% |
| Médecins généralistes | | 79% | 83,1% |
| Ordonnances non conformes | - pas d'ordonnance sécurisée - posologie en chiffres - carré sécurité non rempli - espace dernière ligne/signature | 6,7% 16,3% 33,7% 45% | 3,5% 14% 27,8% 42,7% |
| Spécialités les plus prescrites : | - Skénan® (morphine) - Durogésic® (fentanyl) - Moscontin® (morphine) - Sévredol® (morphine) | 35,3% 33,2% 8% 7% | 38% 33,1% 5,5% 5,5% |
| Patients débutant un traitement | | 9,6% | 19,2% |
| Patients traités depuis plus de 6 mois | | 54,4% | 56,8% |
| Douleur calmée | | 86% | 89,3% |
| Morphine comme traitement de substitution (% du total sulfate morphine) | | 8 (10%) | 6 (8,5%) |

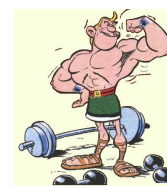
Par rapport à 2001, l'enquête menée en 2002 montre des résultats plutôt en faveur d'une amélioration de la prise en charge de la douleur et de la rédaction des ordonnances sécurisées.

La rubrique du Centre Pierre DUMAS (Antenne Médicale de Lutte contre le Dopage)

Tél. : 05 61 77 79 83 / Fax : 05 61 77 79 84 – Mail : aml31@cict.fr

Le jargon de la dope (suite)

D'après Jean Pierre de Mondenard. Lexique « branché » : le jargon de la dope.
Le Courrier des Addictions, 2002, N°2 : 77-8.



| | |
|-------------------------------|--|
| Bourrer le canon | Se doper au maximum (Erwann Menthéour, 1999) |
| Brouillard chimique | Produit masquant dans l'urine la présence d'une substance dopante. |
| Chaperon rouge (petit) | Déca-Durabolin® 100 de la société Organon-Hollande (stéroïde anabolisant injectable). Il est présenté sous forme d'un flacon perforable fermé par un bouchon rouge. |
| Charger | Prendre un dopant, c'est « se charger ». |
| Chargeurs réunis | Soigneurs, notamment cyclistes. |
| Chaudière (allumer la) | Prendre un excitant, un produit dopant avant une compétition. |
| Chaudière (faire exploser la) | Utiliser les produits dopants et en augmenter la dose, au fur et à mesure que les effets diminuent et ce jusqu'à ce que le corps ne puisse plus les supporter. Le coureur utilisateur est souvent perdu pour la compétition et risque des séquelles dans sa vie post-sportive. |
| Cliniciens des vélodromes | Soigneurs. |
| Cornues pédalantes | Cyclistes dopés. |
| Dopage à rebours | Emploi comme dopants de produits à action calmante. |
| Doping to loose | Méthode consistant à administrer au concurrent des substances diminuant ses capacités. |
| Double face | Technique de substitution d'urine. |
| Eau claire (à l') | N'avoir usé d'aucun expédient ou produit dopant. Avoir fait son jeu, son épreuve ou sa course uniquement sur sa valeur athlétique et sa condition physique. |

(à suivre)



**NOUS VOUS CONVIONS AUX VII^{ÈMES} RENCONTRES DU CEIP
LE LUNDI 13 JANVIER 2002 A PARTIR DE 8H30
VENEZ NOMBREUX !**

Nous vous rappelons qu'en dehors des périodes d'enquête, tout cas d'abus ou de pharmacodépendance grave ou inattendu, notamment suspecté lors de la présentation d'une ordonnance falsifiée doit être déclaré obligatoirement au CEIP (Décret du 31 mars 1999). Si vous souhaitez recevoir ce bulletin par courrier électronique, merci de nous le signaler à : ceip.toulouse@cict.fr

N'HESITEZ PAS A NOUS CONTACTER AU 05-62-26-06-90 OU A NOUS ENVOYER VOS OBSERVATIONS PAR COURRIER
OU FAX : 05-61-25-51-16 OU E-MAIL : ceip.toulouse@cict.fr